

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/026/VDV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - SERVICE DU PATRIMOINE
SCOLAIRE - Approbation de la désaffectation de l'usage scolaire de plusieurs bâti-
ments de l'ancien site Esperanza - 129, avenue Fernandel - 12ème arrondissement.**

24-41852-DE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le site Esperanza accueillait depuis 1945 des enfants ayant besoin d'un accompagnement adapté en raison de troubles du développement, du comportement et/ou une déficience intellectuelle. Au fil du temps, une partie des locaux a été fermée par l'Éducation nationale faute d'utilisation.

Dans la perspective d'un projet partenarial regroupant l'Éducation nationale, le Centre Hospitalier Valvert, et l'Association Médico-Sociale de Provence, une structure s'est installée à la rentrée 2015 dans la partie inoccupée des locaux. Pour la réalisation de ce projet, les bâtiments N°4, 5 et 6 et leur terrain d'assiette, ainsi que l'allée et les jardins ont été loués après deux désaffectations (délibérations du Conseil Municipal N°14/0397/ECSS du 30 juin 2014 et N°16/0259/ECSS du 1er avril 2016) – confère plan ci-joint.

A ce jour, les bâtiments N°1, 2, 3, 3 bis et 7 (château et réfectoire attenant), et leur terrain d'assiette, ne sont plus utilisés.

Afin que la Ville de Marseille soit en mesure de pouvoir pleinement mobiliser ce foncier pour d'autres opérations, il convient à présent que soient désaffectés de l'usage scolaire les bâtiments N°1, 2, 3, 3 bis, et 7 (château et réfectoire attenant), ainsi que leur terrain d'assiette, sis 129, Avenue Fernandel, dans le 12ème arrondissement, parties de la parcelle cadastrée quartier Saint-Julien 878-A01-P375.

Au regard de cette situation, l'avis du Préfet a été sollicité en vue de la désaffectation de l'usage scolaire desdits bâtiments.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'ÉDUCATION
VU LA DELIBERATION N°14/0397/ECSS DU 30 JUIN 2014
VU LA DELIBERATION N°16/0259/ECSS DU 1ER AVRIL 2016
VU L'AVIS DU PRÉFET EN DATE DU 5 FÉVRIER 2025
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est approuvée la désaffectation des bâtiments n°1, 2, 3, 3 bis, et 7 (château et réfectoire), ainsi que leur terrain d'assiette, matérialisés sur le plan annexé, sis 129, avenue Fernandel, dans le 12^{ème} arrondissement, parties de la parcelle cadastrée quartier Saint-Julien 878-A01-P375.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**